

**INTERVENTION DE RAYNALD TANTER**  
**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE**  
**DELEGUE A LA POLITIQUE DU LOGEMENT**

**Séance plénière du Conseil général du Finistère du 16 décembre 2013**  
**DOB – Objectif stratégique II-3**  
**« Se loger »**  
**(seul le prononcé fait foi)**

---

Monsieur le Président,  
Cher-es collègues,

Pour concrétiser son projet stratégique et en particulier l'objectif intermédiaire « Se Loger », le Département adapte en continu ses politiques. Grâce à une observation départementale, des instances de concertation, une réelle écoute des partenaires, les diagnostics, les enjeux, les objectifs des politiques départementales sont réinterrogés et actualisés.

En octobre 2011, l'assemblée départementale avait ainsi retenu 5 enjeux prioritaires pour l'habitat : le logement des plus défavorisés, les économies d'énergie dans l'habitat ancien, le logement des jeunes, l'habitat des personnes âgées et enfin l'accroissement de la population et l'étalement urbain. Chaque année nos interventions évoluent pour mieux répondre à ces préoccupations.

En 2013, à l'initiative du Conseil général et en co-pilotage avec l'Etat, cette méthode de travail partenariale et concertée a été reconduite et amplifiée, avec cette fois avec un objectif plus ambitieux : **l'élaboration du premier Plan départemental de l'habitat du Finistère.**

Le diagnostic partagé du PDH confirme les 5 enjeux cités. Il éclaire aussi sur les enjeux territoriaux, les échelles de cohérence pour répondre aux aspirations légitimes des Finistériens et des territoires, tout en préservant l'avenir. Le Plan départemental de l'habitat qui sera présenté en séance plénière de janvier propose ainsi deux avancées majeures :

- Il ancre les politiques de l'habitat et leur territorialisation dans un projet d'aménagement du territoire ;
- Il installe une gouvernance partagée avec les territoires de PLH et de SCoT pour trouver les cohérences nécessaires.

Le projet de PDH a été présenté à la section départementale du comité régional de l'habitat du 3 décembre dernier, sous la co-présidence du Président du Conseil général et du Préfet du Finistère. Son élaboration, marquée par l'écoute des territoires, et la volonté d'associer les intercommunalités à sa mise en œuvre, ont été unanimement saluées.

Les nouvelles mesures à mettre en place en 2014 s'inscrivent donc –aussi- dans la déclinaison du prochain PDH. Elles prennent appui sur les **résultats positifs des politiques menées en 2013**, soutenues par les moyens financiers que l'Etat a délégués sur le territoire finistérien –même si l'on peut, sur la forme, à nouveau regretter que ces moyens ne soient rendus définitifs qu'en toute fin d'année. Sur ce point, je tiens sincèrement à saluer la réactivité et l'implication de nos services, ainsi que ceux de la DDTM, qui ont permis dans un temps très contraint, de consommer la totalité de nos enveloppes.

Deux chiffres peuvent illustrer ces propos :

- Plus de 1 400 nouveaux logements sociaux auront été financés en 2013 en Finistère;
- 2069 logements anciens auront été aidés et améliorés cette même année dans le parc public et dans le parc privé pour les propriétaires à faibles ressources.

**L'impact économique** est loin d'être négligeable : le montant des travaux soutenus par les aides du Département en neuf et en réhabilitation est **211 M€ en 2013**. Nous ne pouvons que nous en réjouir, car cela bénéficie directement aux entreprises et aux artisans du secteur du bâtiment et des travaux publics de notre département.

Les principales actions nouvelles sur lesquelles le Département s'engagera en 2014 porteront sur **l'attractivité de l'habitat ancien qui est un enjeu essentiel pour l'aménagement du territoire**: un appel à projets sera lancé pour faire émerger et accompagner de nouveaux projets de revitalisation de l'habitat en centre bourgs.

Elles s'attacheront également à **l'habitat des personnes âgées ou en situation de handicap**. Un groupe de travail est d'ailleurs déjà en place avec pour objectif de renforcer nos politiques dans le soutien à l'adaptation du parc public et privé, et de réfléchir à la conception de nouvelles formes d'habitat en réponses aux évolutions en la matière.

Nous afficherons des objectifs relevés dans le domaine des **économies d'énergie** dans le logement ancien, et ce dans le cadre des aides de l'ANAH et d'un travail soutenu avec les EPCI. Un enjeu, qui, cela ne vous aura pas échappé, est inscrit au Pacte d'avenir et que nous sommes fiers, au Conseil général du Finistère, d'avoir anticipé.

Pour ce qui touche le logement en faveur des personnes défavorisées, nous mènerons les concertations nécessaires pour faire évoluer nos interventions et tendre progressivement vers 50 % de nouveaux logements sociaux à bas loyers. En effet, 70 % des demandeurs de logement social (sur 9 480 demandeurs externes en 2012) ont un niveau de ressources qui les rend éligibles à un logement à bas loyers de type PLAIO. Il est donc important de mieux **adapter le coût du logement social neuf en tenant compte des différences entre territoires**.

Enfin, sur ce même enjeu des personnes défavorisées, certains volets de nos interventions seront aussi réinterrogés par les futures dispositions de la loi ALUR notamment la meilleure articulation souhaitée entre les politiques d'accès au logement et celles de l'hébergement de l'Etat. Ce sujet sera au cœur de l'élaboration du nouveau Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Bref, comme vous pouvez le constater, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes plus que jamais déterminés à poursuivre l'engagement fort du Conseil général en faveur de la politique du logement. Cette politique du logement qui touche l'ensemble des finistériens et dont nous mesurons aujourd'hui pleinement les enjeux et les impacts en matière d'aménagement des territoires, d'environnement, de poids économique et d'emplois ainsi que de solidarité.

Je vous remercie.